

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-222

Lecture Publique

Médiathèques de Roannais Agglomération

Valorisation du patrimoine écrit
Numérisation de titre de presse ancienne et
locale

Convention d'action de coopération
numérique avec la Bibliothèque nationale de
France

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	03 JUIN 2023
Publié	

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'article L.1311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) portant sur les propriétés relevant du domaine public des collectivités territoriales ;

Vu l'article L310-1 A de la loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique confirmant le rôle des bibliothèques dans la transmission aux générations futures du patrimoine qu'elles conservent ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022, portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative Action culturelle – Lecture publique « La communauté d'agglomération favorise pour l'ensemble de ses habitants l'égal accès aux médiathèques reconnues d'intérêt communautaire, par le développement d'actions de coopération et de soutien à la lecture publique... » ;

Vu l'article L.2335-5 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les subventions accordées par l'Etat ou par des établissements publics relevant de l'Etat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement du projet et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ;

Considérant que les Médiathèques de Roannais Agglomération possèdent des collections patrimoniales remarquables, anciennes et locales, et mettent en œuvre une action ambitieuse en faveur de l'enrichissement, de la conservation et de la diffusion du patrimoine écrit auprès de la population, portée par un ensemble de médiations ;

Considérant l'intérêt des publics pour les collections patrimoniales et la nécessité d'en renforcer la visibilité et l'attractivité, notamment par une présence numérique accrue via l'intégration et la valorisation des ressources sur la bibliothèque numérique des Médiathèques de Roannais Agglomération *memo-roanne*, et des plateformes institutionnelles telles *Lectura +*, portail du patrimoine écrit et graphique en Auvergne-Rhône-Alpes et *Gallica*, bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France (BnF) ;

Considérant la volonté des Médiathèques de Roannais Agglomération de numériser et mettre en ligne en 2023 3 titres de presse anciens et locaux, - *l'Écho du Roannais et du centre*, *le Radical roannais* et *le Réveil roannais* -, publiés entre 1883 et 1892, soit 364 numéros ;

Considérant l'existence d'un dispositif d'actions de coopération régionale porté par la BnF, ayant vocation à soutenir la dynamique de mise en valeur du patrimoine écrit et à coordonner les actions des collectivités territoriales, notamment dans les domaines de la numérisation et de la diffusion des patrimoines imprimés sur internet ;

Considérant que la BnF co-finance le projet de numérisation de ces titres de presse ancienne et locale à hauteur de 50 % du coût de l'opération, selon le plan de financement suivant ;

DEPENSES		RECETTES	
Numérisation - L'Écho du Roannais et du Centre - 23 avril 1883 au 28 août 1883 - Le Radical roannais – 29 janvier 1888 au 05 mai 1889 - Le Réveil roannais – 17 mars 1889 au 10 juillet 1892	2 364, 34 € TTC	Subvention BnF	1 000 € TTC
		Roannais Agglomération	1 364, 34 € TTC
TOTAL	2 364, 34 € TTC	TOTAL	2 364, 34 € TTC

DECIDE

- D'approuver la convention de coopération numérique à mettre en œuvre avec la Bibliothèque nationale de France pour l'année 2023 ;
- De solliciter auprès de la Bibliothèque nationale de France une subvention de 1 000 euros TTC, au titre de la numérisation et de la mise en ligne de *l'Écho du Roannais et du Centre*, du *Radical roannais* et du *Réveil roannais*.

Par délégation du Conseil communautaire



Le Président,
Yves NICOLIN,
Maire de Roanne